

Informations sur la réunion de coopération 2023

Pour l'année 2023, l'entretien de collaboration (anciennement entretien avec le collaborateur MAG) a été repensé.

Quoi de neuf ?

D'une part, le contenu de l'entretien a été partiellement remanié et, d'autre part, l'entretien se déroule désormais avec l'outil numérique "SuccessFactors".

Compétences

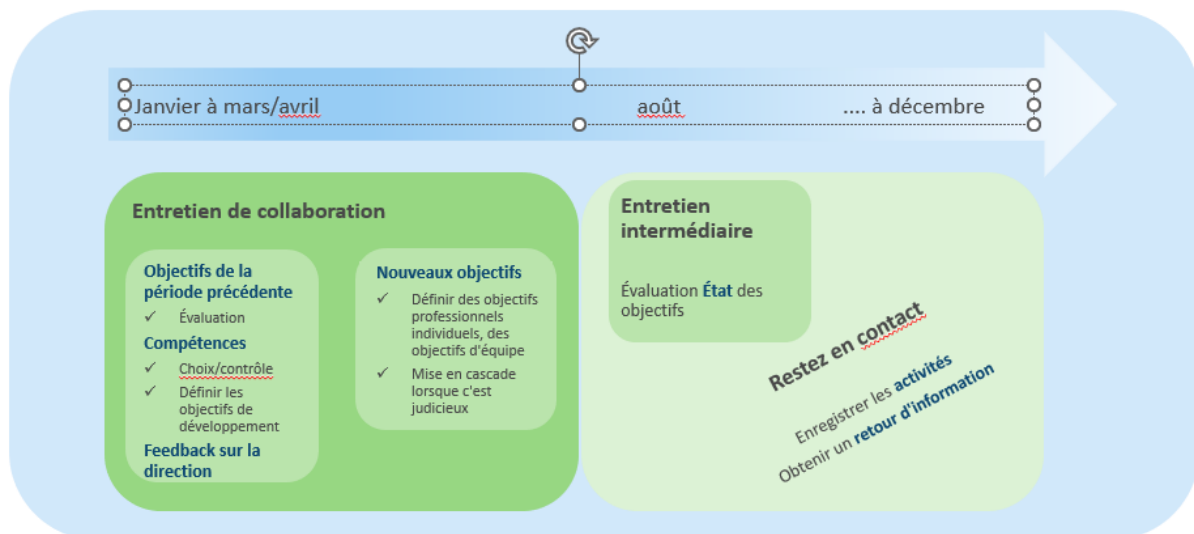
Lors de l'entretien de collaboration, outre les objectifs nouveaux et passés, les "compétences" sont également abordées : Quelles sont les compétences qui ont pu être bien utilisées et où vois-je encore un potentiel d'amélioration ? Le supérieur hiérarchique fait une présélection des compétences à discuter et le subordonné peut en choisir d'autres s'il le souhaite.

Feedback sur la direction

Les collaborateurs répondent à des questions sur la collaboration au sein de l'équipe et avec le supérieur hiérarchique. Le feedback de la direction est évalué par les RH et thématiqué au sein de la direction.

En plus de l'entretien annuel de collaboration, des entretiens réguliers doivent avoir lieu en cours d'année pour traiter les objectifs, consigner les activités relatives aux objectifs et obtenir un feedback sur la collaboration.

Aperçu général



Que faut-il faire ?

Le processus d'entretien de collaboration sera lancé par le supérieur hiérarchique dans les jours/semaines à venir. Cela déclenche un e-mail à la personne subordonnée, dans lequel elle est invitée à accéder au système (SuccessFactors) via le lien contenu dans l'e-mail.

Où puis-je trouver de l'aide ?

Un guide étape par étape est disponible sur l'Intranet sous "weLEARN"

<https://weinform.ch/index.thtml/fr/weLEARN/?cid=53616c7465645f5f78674768313233348fb9436275ac4376&seek=>. Si vous avez encore des doutes, n'hésitez pas à vous adresser à votre HR Business Partner.

Nous vous souhaitons de bonnes discussions !

Human Resources